

CRP - Peyrieu / niveau V / 20 mois / 2656 heures

☎ 04 79 81 60 20

Isabelle PREMILLIEU, Adjointe de Direction : premillieu.isabelle@ladapt.net

David PERRIN, Moniteur d'atelier : perrin.david@ladapt.net

Claude VIGNERON, Formateur : vigneron.claude@ladapt.net

Conditions d'entrée

- ✓ Être bénéficiaire d'une décision de reclassement par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)
- ✓ Être salarié ou demandeur d'emploi et avoir un projet de formation professionnelle
- ✓ A réception de la notification MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), une phase d'accueil d'une semaine est proposée afin de présenter le dispositif et de préparer le parcours de formation.

Capacités souhaitées

- ✓ Motivation pour les travaux extérieurs
- ✓ Résistance physique
- ✓ Aptitudes aux travaux manuels
- ✓ Goût pour les réalisations décoratives
- ✓ Sens de l'observation
- ✓ Mémoire
- ✓ Autonomie et capacité d'initiative
- ✓ Goût du contact avec le client

Les moyens pédagogiques

- Salles de technologie/formation : 200 m²
- Vestiaires, bâtiments divers : 300 m²
- Serres, bâches, tunnels : 1 000 m²
- Tracteurs, motoculteurs, tondeuses et différents matériels à moteur courants de la profession.
- Terrains de culture et d'entraînement : 10 000 m²
- Propriété de 7 ha

Les fonctions d'un Ouvrier du Paysage

L'ouvrier du paysage :

- Assure l'entretien, le suivi des différents secteurs d'ornement
- Participe à l'implantation de jardins paysagers
- Installe et entretient les gazons
- Prépare, plante et entretient les massifs, jardinières et vasques
- Effectue des amendements, fumures, traitements, désherbages manuels et chimiques
- Plante les végétaux ligneux, tuteure
- Réalise les tailles de formation, d'élagage ou d'entretien des arbres, arbustes et haies diverses
- Conduit les différents matériels
- Pose les réseaux, dallages, bordures et murets



Le déroulement de la formation

- Entrées et sorties permanentes
- Parcours individualisés
- Stage en entreprise en alternance, à raison d'une semaine tous les 2 mois

La validation

- Titre professionnel de niveau V « Ouvrier du Paysage » délivré par le Ministère chargé de l'Emploi
- Possibilité de se présenter au CAPA Travaux Paysagers



Le contenu de la formation

La formation s'organise en trois parties, conformément au REAC (Référentiel Emploi Activités Compétences) du métier :

- Entretien un espace ornemental
- Planter et engazonner des espaces verts
- Poser et entretenir des circulations, dallages, pavages et équipements d'espaces verts